



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Association Solidarité Femmes 21 - Subvention 2024

Les travaux menés dans le cadre du Grenelle des violences conjugales en 2019 ont conduit à l'élaboration d'un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 qui s'articule autour de quatre grands axes :

- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la santé des femmes ;
- l'égalité professionnelle et économique ;
- la culture de l'égalité.

La lutte contre les violences faites aux femmes en constitue le premier pilier et dans un contexte national où les violences conjugales et extra conjugales ont augmenté de 15 % en 2022, il est apparu nécessaire de poursuivre ce plan décliné dans les territoires.

En Côte d'Or, la dynamique partenariale a été renforcée par l'engagement de 26 signataires, dont Dijon métropole, dans le cadre de la signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Il a été mis à jour le 8 mars 2021 et fixe les engagements des acteurs publics et privés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales dans les champs suivants :

- le renforcement des réseaux de partenaires,
- la formation des professionnels,
- les actions d'information et de sensibilisation,
- le développement des actions de prévention et des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les actions développées à ce titre visent non seulement à dénoncer les violences exercées contre les femmes, à les prévenir, mais aussi à garantir à celles qui en sont victimes l'aide, l'écoute et l'accompagnement que nécessitent leur détresse, leur sécurité et la sauvegarde de leurs intérêts et, le cas échéant, ceux de leurs enfants.

L'association Solidarité femmes 21, créée en 1982 à Dijon, est affiliée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Elle a pour but de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, et plus particulièrement, contre les violences conjugales et familiales.

Ses objectifs sont les suivants :

Elle exerce ses missions sur le territoire de la Côte-d'Or. En 2023, les 11 professionnel(le)s salarié(e)s de l'association ont accueilli dans le cadre de leurs permanences (6 lieux sur la métropole et 5 dans le reste du département) 684 femmes victimes de violences conjugales (dont 457 nouvelles demandes). 55 % d'entre elles vivent sur le territoire métropolitain.

Depuis 2007, le réseau renforcé de partenaires de la Côte d'Or, dont Dijon Métropole, soutient Solidarité femmes 21. Au terme de l'exécution de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2021-2023, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du département de la Côte-d'Or et ses partenaires se sont engagés à travers une convention cadre 2024 – 2026. Elle a été approuvée par le bureau métropolitain du 14 décembre dernier.

Elle précise les missions de Solidarité femmes 21 et les engagements respectifs des partenaires signataires. Compte tenu du cadre intercommunal de l'intervention de Solidarité femmes 21 et au titre de l'accès aux droits, Dijon métropole s'est engagée à soutenir l'association à hauteur de 4000 € par an.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention de 4 000 € à l'association Solidarité femmes 21 au titre de l'année 2024.
- **de prélever** cette somme sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)